

Séminaire de Bruxelles

15-17.11.2023



Séminaire en droit européen

Thèmes : Questions juridiques actuelles du droit institutionnel et matériel de l'Union

En plus d'une séance d'introduction et de deux après-midis de séminaire à Fribourg, le séminaire comprend un voyage d'études de trois jours à Bruxelles durant lequel plusieurs institutions seront visitées (Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'UE, Mission suisse, etc.).

Conditions de participation

- Le séminaire s'adresse aux étudiant.e.s en Master ou Bachelor qui s'intéressent particulièrement au droit de l'intégration européenne
- Participation à la séance d'introduction le **15 mai 2023 à 18h15** (attribution des sujets ; voir la liste des sujets en annexe)
- Présentation de 15 minutes sur le thème attribué durant un après-midi de séminaire à Fribourg (**le 27.10 resp. le 03.11.2023, de 14h15 à 18h00**). La présence est obligatoire aux deux dates et est une condition nécessaire pour la reconnaissance des crédits.
- Participation au voyage d'études de trois jours à Bruxelles du **15 au 17 novembre 2023**
- Rédiger un travail de (pro)séminaire jusqu'au **29 février 2024** (facultatif, voir ci-dessous)
- Impératif : bonne compréhension passive de l'allemand, du français et de l'anglais
- Inscription au moyen d'un formulaire (<https://www3.unifr.ch/ius/epiney/de/lehre/seminare/>) avec l'attestation des notes obtenues, des attestations de compétences linguistiques et une lettre de motivation jusqu'au **30 avril 2023** à l'adresse suivante : evamariamichelle.hunziker@unifr.ch (min. 10 et max. 15 participant.e.s)
- Coûts : CHF 150.- (2 nuits avec petit-déjeuner). Le voyage aller-retour à Bruxelles n'est pas inclus : il doit être organisé et financé individuellement par les étudiant.e.s. L'assurance est à la charge des étudiant.e.s.

Validation

1. Travail de séminaire Master (5 ECTS) : Au moins IUR II achevé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes, rédaction d'un travail écrit sous la forme d'un travail de proséminaire (36'000-60'000 signes)
2. Crédits spéciaux Master (5 ECTS) : Au moins IUR I achevé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes, rédaction d'un travail écrit sous la forme d'un travail de proséminaire (36'000-60'000 signes)
3. Crédits spéciaux Master (2 ECTS) : Au moins IUR I achevé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes
4. Travail de proséminaire Bachelor (3 ECTS) et crédits spéciaux Master (2 ECTS) : Au moins IUR I achevé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes, rédaction d'un travail écrit sous la forme d'un travail de proséminaire (36'000-60'000 signes)

Liste des sujets

Questions institutionnelles :

- 1) Les bases légales en droit de l'UE pour une politique extérieure (y compris politique commerciale commune) axée sur les valeurs de l'UE (p. ex. politique extérieure féministe)
- 2) La procédure législative de l'UE et ses principes : une analyse de la jurisprudence en matière de transparence et accès aux documents avec une attention particulière pour l'aff. T-163/21
- 3) L'initiative citoyenne européenne comme instrument de la démocratie directe (à la lumière de la jurisprudence de la CJUE) – une comparaison avec l'initiative populaire en Suisse
- 4) Le droit d'initiative de la Commission européenne en tant qu'élément du principe de l'équilibre institutionnel : justification théorique et effets juridiques concrets à la lumière de la jurisprudence actuelle de la CJUE (notamment l'aff. C-24/20)

Droit européen de l'environnement :

- 5) Existe-t-il un droit individuel à un environnement préservé ? Une analyse du droit de l'Union avec une attention particulière notamment pour les aff. C-565/19 et C-61/21
- 6) « Climate Cities » – Les marges de manœuvre en droit de l'UE pour des villes soucieuses du climat, au regard des aff. C-177/19 P à C-179/19 P (Allemagne – Ville de Paris e.a.)
- 7) Unir ses forces pour l'environnement – l'action collective en droit européen de l'environnement, à la lumière de la Convention d'Aarhus et de l'aff. C-873/19
- 8) La prise en compte de la protection de l'environnement lors de l'élaboration du nouveau droit de l'Union – une analyse juridique de l'art. 11 TFUE (aussi) à la lumière du plan de relance post-Covid « NextGenerationEU »

Schengen/Dublin :

- 9) La collaboration de la Suisse au processus législatif de l'UE dans le domaine de Schengen – *Decision-shaping* comme clé du succès pour les Etats tiers associés ?
- 10) Les possibilités et conditions préalables de la fermeture des frontières intérieures dans « l'espace de liberté, de sécurité et de justice » (avec une attention particulière pour les aff. jointes C-368/20 et C-369/20)
- 11) Expulsions collectives aux frontières extérieures de l'UE : exigences du droit de l'UE et de la CEDH
- 12) L'applicabilité de la Charte des droits fondamentaux de l'UE pour la Suisse en tant qu'Etat associé à Dublin dans le cadre de la procédure Dublin

Relations Suisse-UE :

- 13) La compatibilité des mesures nationales de protection des travailleur.e.s avec le droit européen du détachement (Directive 96/71 et Directive 2014/67), en particulier à la lumière des aff. C-205/20 et C-219/20
- 14) Le droit de séjour permanent selon la Directive 2004/38 sur la libre circulation avec une comparaison avec l'Accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE : conséquences d'une potentielle reprise par la Suisse
- 15) Une comparaison des mécanismes de reprise du droit : Accord institutionnel Suisse-UE (InstA), Schengen, Dublin et Accord sur l'EEE
- 16) Souveraineté nationale ou autonomie du droit de l'Union ? Le mécanisme de règlement des différends dans l'Accord institutionnel Suisse-UE (InstA) en comparaison avec l'Accord de retrait UE-UK